

N/Réf. : 03.2010.04/YA

CONVENTION

ACCUEILS PROTOCOLAIRES ET OFFICIELS

SUR L'AEROPORT DE LYON-SAINT EXUPÉRY

Entre les soussignés,

- **La SOCIETE AEROPORTS DE LYON**
Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance
BP 113 69 125 LYON-SAINT EXUPÉRY
SIREN 493 425 136 RCS LYON – Capital : 148 000 euros
Concessionnaire des Aéroports de Lyon-Saint Exupéry et Lyon-Bron en vertu de
l'arrêté interministériel du 11 mai 2007,
Représentée par Monsieur Philippe BERNAND,
Président du Directoire.

ci-après dénommée « **AEROPORTS DE LYON** » ou « le concessionnaire »
d'une part,

et,

Représenté par

ci-après dénommé « le titulaire » d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE I :	PRESTATION
ARTICLE II :	EXPRESSION DE LA DEMANDE
ARTICLE III :	COUT
ARTICLE IV :	ADRESSE DE FACTURATION
ARTICLE V :	CONDITIONS DE REGLEMENT
ARTICLE VI :	DUREE
ARTICLE VII :	PIECES ANNEXES

ARTICLE I : PRESTATION

Pour l'accueil des personnalités de passage sur la plateforme aéroportuaire, la SA Aéroports de Lyon fournit au titulaire les prestations suivantes :

- La mise à disposition de ses locaux : les salons Ecrins, Europe ou Salon d'Honneur
- Le transport automobile des personnalités et délégations lorsque nécessaire
- Le personnel pour l'accueil et l'accompagnement de ces personnalités
- Les prestations de restauration
- Les exigences en termes de protocole : pavoisement, tapis rouge

ARTICLE II : EXPRESSION DE LA DEMANDE

La mise à disposition des prestations décrites ci-dessus devra faire l'objet d'une demande écrite adressée par e-mail ou fax au Responsable Accueil des Aéroports de Lyon, **au même titre qu'aux interlocuteurs habituels du titulaire** (Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, Préfecture, Police de l'Air, etc...).

Contact à aviser :

Marie Pierre BUENDIA

Responsable Accueil

Aéroports de Lyon

BP 113

69125 LYON-SAINT EXUPERY AEROPORT

Tél.: 04 72 22 84 11

Fax: 04 72 22 70 44

Marie-pierre.buendia@lyonaeroports.com ET CCOResponsableAccueil@lyonaeroports.com

ARTICLE III : COUT

A compter du 1^{er} janvier 2016, la société Aéroports de Lyon facture les accueils protocolaires et officiels sur la base du tarif forfaitaire suivant :

- 300 € H.T pour un accueil de 1 à 3 personnes
- 350 € H.T pour un accueil de 4 à 15 personnes
- 400 € H.T pour un accueil de 16 personnes et plus

Les boissons non alcoolisées chaudes et froides sont comprises dans ces forfaits.
Toute autre demande de restauration fera l'objet d'une facturation complémentaire.

Ces tarifs sont révisables tous les ans au 1^{er} janvier.

Toute prestation supplémentaire demandée en vue de la préparation de l'accueil sera facturée conformément au Guide des Redevances Aéroportuares.

<http://www.lyonaeroports.com/fre/Accueil/Guide-des-Redevances>

ARTICLE IV : ADRESSE DE FACTURATION

A compléter par le titulaire

ARTICLE V : CONDITIONS DE REGLEMENT

Les conditions décrites ci-dessous se substituent aux Conditions Générales de Vente telles qu'elles existent dans le Guide des Redevances des Aéroports de Lyon.

Pour toute demande d'accueil protocolaire ou officiel, le règlement à la commande est de rigueur et le retour de cette convention signée est obligatoire.

Les prestations sont payables au plus tard 48H avant la date de l'accueil:

- par chèque à l'ordre de la société Aéroports de Lyon
- ou par virement selon le RIB ci-joint

Si le titulaire choisit le paiement par virement, il devra transmettre au Responsable Accueil Aéroports de Lyon une copie de l'ordre du virement par e-mail ou fax.

La société Aéroports de Lyon n'acceptera donc la mise en place d'un accueil que lorsque le règlement correspondant sera effectué et le justificatif fourni.

Elle sera donc en droit de refuser un accueil pour lequel le paiement n'aura pas été effectué et ne pourra être tenue pour responsable des conséquences qui en découlent.

ARTICLE VI : DUREE

La présente convention est souscrite pour la période du 1/01/2016 au 1/03/2017. Les conditions tarifaires des accueils officiels et protocolaires sont consultables également dans le guide tarifaire 2016 des Aéroports de Lyon S.A.

ARTICLE VII : PIECES ANNEXEES

Annexe 1 Relevé d'identité bancaire de la SA Aéroports de Lyon

Fait à Lyon, en deux exemplaires originaux, le 1^e mai 2016.

Pour <i>Madame/Monsieur</i> <i>Date et Signature</i>	<i>Cachet</i>
<i>Pour la société Aéroports de Lyon,</i> <i>Monsieur Frédéric DE FOUCHIER,</i> <i>Directeur des Opérations</i> <i>Date et Signature</i>	<i>Cachet</i>